

Nevers, le 10 septembre 2015

**SNUipp-FSU 58**  
**Bourse du travail**  
**58000 NEVERS**

**A M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique  
des Services de l'Education Nationale de la Nièvre**

Objet : direction d'école, protocole départemental de simplification

Monsieur le Directeur Académique,

En décembre 2013, le chantier sur la direction d'école a acté le principe d'allègement des tâches administratives des directrices et directeurs d'école dans le cadre de protocoles nationaux et départementaux de simplification. Deux groupes de travail se sont tenus dans la Nièvre. Lors de ces réunions, le SNUipp-FSU 58 a fait des propositions concrètes.

Le ministère s'était engagé à ce qu'un protocole simplifié soit proposé dans chaque académie à la rentrée. Or, à ce jour, si certains départements en bénéficient, ce n'est à notre connaissance pas le cas dans la Nièvre.

L'engagement quotidien des directrices et directeurs d'école mérite pourtant reconnaissance. Avec des temps de décharge encore insuffisants pour bon nombre d'entre eux, la charge de travail est une préoccupation centrale.

Tout en étant chargé(e)s de classe, la plupart des directrices et directeurs font vivre une équipe pédagogique, assurent les relations avec les partenaires et les parents, organisent le travail des différents intervenants, ... C'est dire s'il est essentiel de dégager du travail de la direction d'école un certain nombre de tâches administratives chronophages et parfois inutiles au fonctionnement de l'école.

Nous aimerions donc savoir quelle suite sera donnée aux groupes de travail dans la Nièvre, et quand ce projet sera finalisé et accessible sur le site académique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Pascale Bertin

